

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 16 AVRIL 2015

Le jeudi 16 avril 2015 à 10h00, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, Président, assisté de M. Jean-Pierre CORBISEZ, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Titulaire(s) présent(s) : M. Laurent DUPORGE ; M. Bernard OGIEZ ; M. Jean-Luc DAUCHY ; M. Yvon LEJEUNE ; Mme Mauricette D'HERMY *jusqu'à la délibération n°2015/33/CS* ; M. Eugène BINAISSE *jusqu'à la délibération n°2015/32/CS* ; M. Michel BOUCHEZ *jusqu'à la délibération n°2015/21/CS* ; M. Jean-Pierre CORBISEZ ; M. Jean HAJA ; M. Daniel MACIEJASZ *à partir de la délibération n°2015/22/CS* ; M. Alain WACHEUX ; M. Philippe MILOSZYK ; M. Bernard CAILLIAU *jusqu'à la délibération n°2015/28/CS* ; Mme Marguerite DEPREZ-AUDEBERT.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s) : M. François LEMAIRE ; M. Jean-Paul DECOURCELLES ; Mme Annick DUHAMEL ; Mme Janine PROOT ; M. André JAKUBOWSKI ; M. Daniel DELCROIX ; M. Philippe KEMEL.

Suppléant(s) présent(s) : Mme Naceira VINCENT ; Mme Samia GACI ; Mme Annie FLAMENT ; M. Alain MASSON ; M. Gaëtan VERDOUCQ.

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s) : M. Alain LHERBIER ; Mme Donata HOCHART ; M. Sylvain ROBERT ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Marine TONDELIER M. Nicolas COUSSEMENT ; Mme Sabine VAN HEGHE ; Mme Ginette CHEMIN ; M. Didier HOLT ; M. Maurice LECOMTE ; M. René MARTIN ; M. Claude LEMAÎTRE ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Marc KOPACZYK ; M. Gérard PAILLARD.

Pouvoirs / Représentations : M. François LEMAIRE représenté par Mme Samia GACI ; M. Jean-Paul DECOURCELLES représenté par Mme Annie FLAMENT ; M. Michel BOUCHEZ représenté par Mme Naceira VINCENT *à partir de la délibération n°2015/22/CS* ; M. Philippe KEMEL représenté par M. Alain MASSON ; Mme Janine PROOT pouvoir à M. Philippe MILOSZYK.

Invité(s) Présent(s) : M. Sébastien CASARI, Directeur de Cabinet du Président de la CALL ; M. Thierry COULOMBEL, Directeur de Cabinet du Président d'Artois Comm.

Secrétaire : M. Jean-Luc DAUCHY

Administration : H. MARBACH, G. DEPRET, L. MAUDRICH, E. JEANNE, P. BARBELETTE

### Le comité syndical,

- **A pris connaissance** du relevé des décisions du Président (n°2015/06/DP à 2015/35/DP) et des délibérations du Bureau Syndical (n°2015/01/BS à 2015/03/BS) ;
- **A pris connaissance** du procès-verbal du comité syndical du 18 février 2015 ;

**1-a°) Valide**, au vu notamment de la synthèse présentée aux membres du Comité et annexée à la délibération, les différentes propositions relatives aux lignes Bulle 1, Bulle 3, Bulle 5 et Bulle 7, portant sur :

- le choix des tracés avec la validation des différentes variantes retenues
- les principes d'insertion
- l'implantation des parkings relais
- le choix de stratégie sur les itinéraires cycles
- les limites d'intervention
- l'attention particulière à apporter sur les choix financiers pour tenir les objectifs et les enveloppes financières nouvellement arrêtés dans la délibération portant sur le bilan financier du projet

**Précise** que cette note de synthèse constituera une feuille de route pour la conduite des AVP et **autorise** la poursuite du projet sur la base des conclusions des études préliminaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 Voix) – 2015/19/CS

**1-b°) Valide**, au vu notamment de la synthèse présentée aux membres du Comité et annexée à la présente délibération, les différentes propositions relatives aux lignes Bulles 2 et Bulle 6, portant sur :

- le choix des tracés avec la validation des différentes variantes retenues
- les principes d'insertion
- l'implantation des parkings relais

- le choix de stratégie sur les itinéraires cycles
- les limites d'intervention
- l'attention particulière à apporter sur les choix financiers pour tenir les objectifs et les enveloppes financières nouvellement arrêtés dans la délibération portant sur le bilan financier du projet

**Précise** que la note de synthèse ci-annexée constituera une feuille de route pour la conduite des AVP et **autorise** la poursuite du projet sur la base des conclusions des études préliminaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 Voix) - 2015/20/CS

**1-c°) Arrête** les modifications des enveloppes prévisionnelles globales de chacune des lignes, et les enveloppes travaux des marchés de maîtrise d'œuvre, selon les montants et les subdivisions suivantes :

**Enveloppe prévisionnelle globale de B1 (Bulle 2) : 172 664 140,83 € HT (valeur 2012)**

(enveloppe prévisionnelle initiale : 256 526 000 € HT - valeur 2012)

Maîtrise d'œuvre (étude et travaux)	13 752 273,72 €
Maîtrise d'ouvrage	19 126 256,92 €
Travaux de lignes	109 885 610,19 €
Travaux des dépôts	12 900 000,00 €
Achat du matériel roulant	17 000 000,00 €

- la part de l'enveloppe prévisionnelle travaux affectée au marché de maîtrise d'œuvre est ramenée de 115 000 000 €HT à 100 000 000 €HT.
- l'enveloppe prévisionnelle travaux pour le dépôt d'Houdain affectée au marché de maîtrise d'œuvre est maintenue à 9 500 000 €HT.
- sur l'enveloppe prévisionnelle globale affectée aux dépôts, un montant de 3 000 000 € HT est réservée pour l'expérimentation hydrogène.

**Enveloppe prévisionnelle globale de B2 (Bulle 6) : 17 408 433,04 € HT (valeur 2012)**

(enveloppe prévisionnelle initiale : 15 517 000 € HT -valeur 2012)

Maîtrise d'œuvre (étude et travaux)	1 463 176,25 €
Maîtrise d'ouvrage	3 140 040,41 €
Travaux de lignes	12 805 216,37 €
Travaux des dépôts	0
Achat du matériel roulant	0

- la part de l'enveloppe prévisionnelle travaux affectée au marché de Maîtrise d'œuvre concernant les travaux de ligne est maintenue à 10 000 000 €HT.

**Enveloppe prévisionnelle globale de L1 L2 (Bulles 1, 3, 5 et 7) : 221 969 595 €HT (valeur 2012)**

(enveloppe prévisionnelle initiale : 240 000 000€ HT -valeur 2012)

Bulles 1 - 3 :

<b>TOTAL</b>	<b>182 107 913,24 €</b>
Maîtrise d'œuvre (étude et travaux)	12 406 066,22 €
Maîtrise d'ouvrage	24 232 613,68 €
Travaux de lignes	117 898 233,35 €
Travaux des dépôts	11 471 000,00 €
Achat du matériel roulant	16 100 000,00 €

Bulles 5 - 7 :

<b>TOTAL</b>	<b>39 861 681,95 €</b>
Maîtrise d'œuvre (étude et travaux)	2 890 396,38 €
Maîtrise d'ouvrage	5 053 169,17 €
Travaux de lignes	31 918 116,40 €
Travaux des dépôts	0
Achat du matériel roulant	0

- la part de l'enveloppe prévisionnelle travaux affectée au marché de maîtrise d'œuvre est ramenée, concernant les travaux de ligne :
  - o pour les Bulles 1 et 3 de 95 000 000,00 €HT à 90 000 000 €HT dont 2 100 000 €HT pour le passage dans la cite 12-14 et 4 000 000 €HT pour la phase 2 de la Bulle 3, dont le maintien est conditionné à l'arrêt des phasages finaux avec la Ville de Lens
  - o pour les Bulles 5 et 7 de 24 000 000,00 €HT à 29 000 000 €HT
  - o ces enveloppes intègrent 1/3 du chiffre de l'opération Quadraparc.

**Enveloppe prévisionnelle travaux affectée au Système : 17 011 756 €HT**

(enveloppe prévisionnelle initiale : 11 200 000 €HT)

Il est précisé que cette enveloppe prévisionnelle travaux se répartit entre les différentes enveloppes prévisionnelles globales des lignes L1 (Bulles 1 et 3) et B1 (Bulle 2) sur le poste « Travaux de Lignes » au prorata des longueurs de chacune des lignes.

**Précise** que les diminutions des enveloppes travaux sont justifiées principalement par :

- les choix des différentes variantes réalisées,
- le résultat des études préliminaires remises par les maîtres d'œuvre,
- le résultat de la dernière prospective économique respectant un niveau d'endettement acceptable,
- la modération de l'augmentation de la participation des agglomérations à horizon 2020,

- les engagements pris par le président auprès du monde économique sur le taux du versement transport sur le territoire ;

Pour le Système, l'évolution est essentiellement liée à l'intégration de la billettique dans le projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 Voix) – 2015/21/CS

2°) **Autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°15SM04 avec la société JM Laplace & Associés (72000) pour un montant forfaitaire de 106 165,00€ HT, à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché ; **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à prendre toute décision concernant les éventuels futurs avenants à ce marché qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; **précise** que ce marché s'achèvera au dernier jour de la période de garantie de parfait achèvement de l'opération de construction concernée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (18 Voix) – 2015/22/CS

3°) **Autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°15SM06 avec :

- concernant le lot n°1, la société Artois Coordination Sécurité (62400) pour un montant forfaitaire de 8 155,00 € HT ;
- concernant le lot n°2, la société Artois Coordination Sécurité (62400) pour un montant forfaitaire de 8 155,00 € HT ;
- concernant le lot n°3, la société Bureau Veritas (62800) pour un montant forfaitaire de 45 025,00 € HT ;
- concernant le lot n°4, la société Bureau Veritas (62800) pour un montant forfaitaire de 34 965,00 € HT.

**autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ces marchés ; **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à prendre toute décision concernant les éventuels futurs avenants à ces marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; **précise** que chacun de ces marchés s'achèvera au dernier jour de la période de garantie de parfait achèvement de l'opération de construction concernée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (18 Voix) – 2015/23/CS

4°) **Autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché relatif au lot n°1 de la consultation n°15SM06 avec la société Géolys (59426), à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché ; **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à prendre toute décision concernant les éventuels futurs avenants à ce marché qui n'entraîneraient pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; **précise** que ce marché est passé à bons de commande sans minimum ni maximum, pour une durée d'un an et qu'il pourra faire l'objet de trois reconductions annuelles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (18 Voix) – 2015/24/CS

5°) **Autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché relatif au lot n°2 avec la société Bouygues pour un montant forfaitaire de 298 367,83€ HT ; **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché ; **précise** que la durée de ces marchés se confond avec le délai d'exécution des travaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (18 Voix) – 2015/25/CS

6°) **Approuve** l'avenant n°2 au marché n°13SM59 relatif à la réalisation d'études géotechniques et **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer avec la société Ginger CEBTP (62400), à procéder à sa notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à son exécution, **précise** que cet avenant n°2 est sans incidence financière.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (18 Voix) – 2015/26/CS

7°) **Emet** un avis favorable à la modification des statuts du SMIRT, selon la rédaction approuvée par la délibération n°2015-03 du Comité Syndical du SMIRT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (18 Voix) – 2015/27/CS

8°) **Approuve** l'instauration du versement transport additionnel dans les conditions fixées par la délibération n°2015-02 susvisée du Comité Syndical du SMIRT.

ADOPTÉ A LA MAJORITE DE 17 VOIX POUR  
1 VOIX CONTRE (Mme DEPREZ-AUDEBERT) – 2015/28/CS

9°) **Approuve** l'élargissement des compétences de la commission spécialisée « matériel roulant » sur les sujets relatifs au design et aux aspects intérieur et extérieur concernant l'ensemble des bus concernant le parc de véhicules du SMT Artois-Gohelle.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 Voix) - 2015/29/CS

10°) **Instaure** une commission ad hoc qui sera en charge de donner un avis lors de chacune des phases de la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du futur siège du SMT Artois-Gohelle, comprenant 6 représentants du comité syndical du SMT et une personnalité qualifiée, en plus du Président du SMT, président de droit de la Commission ; **procède** à la désignation, dans le respect du principe de représentation proportionnelle des membres désignés parmi les représentants du comité syndical de la Commission « matériel roulant » :

**Sont candidats :**

Jean-Pierre CORBISEZ (délégué CAHC)  
Daniel MACIEJASZ (délégué CAHC)  
Philippe MILOSZYK (délégué Artois Comm.)  
Daniel DELCROIX (délégué Artois Comm.)  
Jean-Luc DAUCHY (délégué CALL)  
Michel BOUCHEZ (délégué CALL)

**Ont obtenus :**

16 VOIX (1 abstention - M. HAJA)  
16 VOIX (1 abstention - M. HAJA)

**Précise** que la personnalité qualifiée sera désignée par le Président du SMT Artois-Gohelle et qu'il lui sera adjoint un suppléant ; **précise** que les séances de la commission ne seront pas soumises à une obligation de quorum et que la convocation des membres ne sera pas assortie d'un délai minimum.

ADOPTÉ A LA MAJORITE DE 16 VOIX POUR - 2015/30/CS  
1 ABSTENTION (M. HAJA)

11°) **Approuve** la constitution de la commission syndicale d'accessibilité selon les modalités de composition suivantes :

- 1<sup>er</sup> collègue : Élus siégeant au sein du comité syndical : **1 titulaire et 1 suppléant par agglomération**
- 2<sup>e</sup> collègue : Élus représentant les trois agglomérations membres du SMT : **1 titulaire et 1 suppléant par agglomération**
- 3<sup>e</sup> collègue : techniciens du SMT : **2 membres**
- 4<sup>e</sup> collègue : représentants d'associations représentatives du monde du handicap, d'usagers des transports, du monde économique, des personnes âgées.

**Procède** à la désignation des membres du 1<sup>er</sup> collègue :

*Candidatures proposées :*

*Suffrages obtenus :*

**CALL**

Titulaire :	M. J-L. DAUCHY	Unanimité (17 voix)
Suppléant :	M. B. OGIEZ	Unanimité (17 voix)

**CAHC**

Titulaire :	E. BINAISSE	Unanimité (17 voix)
Suppléant :	A. MASSON	Unanimité (17 voix)

**Artois Comm.**

Titulaire :	D. DELCROIX	Unanimité (17 voix)
Suppléant :	A. DUHAMEL	Unanimité (17 voix)

**Rappelle** qu'il reviendra au Président du SMT, président de droit de la Commission, d'arrêter la liste des membres de la Commission ; **précise** que la Commission pourra convier tout technicien ou personnalité extérieure dont la présence est utile à la conduite de ses travaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 Voix) - 2015/31/CS

12°) **Approuve** la convention de solde établi par la Région Nord - Pas-de-Calais pour le versement d'une subvention relative aux études pour l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains ; **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle à signer ladite convention. ; et **précise** que le montant du solde de la subvention sera de 42.000 € au maximum.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 Voix) - 2015/32/CS

13°) **Approuve** la convention relative au financement de l'étude de faisabilité des travaux connexes ferroviaires préalables à la réalisation d'un pont-route - dit Sainte-Henriette dans le cadre de l'aménagement du BHNS sur la commune d'Hénin-Beaumont ; **autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention, et à prendre toute mesure pour son exécution, sous réserve d'un retour favorable de la Commune d'Hénin-Beaumont sur ce projet ; **précise** que le montant de cette étude faisabilité, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et à la charge du SMT, est évalué à 33 000 € courants HT, dont une somme forfaitaire de 2 500 € courants correspondant aux frais de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (17 Voix) - 2015/33/CS

14°) **Approuve** la convention de financement à conclure avec Artois Comm. dans le cadre de la 1ère phase des travaux d'aménagement d'espaces publics de l'éco-quartier des Alouettes à Bruay-La-Buissière ; **autorise** Monsieur le Président à la signer ; **précise** que la participation financière du SMT Artois-Gohelle à l'ensemble des interventions s'élève à **321 032,14 € HT**.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (16 Voix) - 2015/34/CS

15°) **Décide** d'adopter le tableau des emplois ci-annexé :

### ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS

#### EMPLOIS PERMANENTS

Pôle	Libellé de l'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Emplois existants	Poste pourvu	Poste vacant	Durée temps de travail
Direction	Directeur(ice) Général(e)	Ingénieur principal Attaché principal Administrateur	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Directeur territorial Administrateur hors classe	1	1	0	TC
	Assistant(e) de direction	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint adm. principal de 1ère classe	1	1	0	TC
Pôle Grands projets	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	1	1	0	TC
	Ingénieur études	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
	Chef de projet centre de maintenance bus	Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	1	0	1	TC
	Chef de projet HBBB	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
	Chef de projet LLHB	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
	Technicien(ne) suivi de travaux	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1	1	0	TC
Pôle Mobilité	Assistant(e) suivi grands projets	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint adm. principal de 1ère classe	1	0	1	TC
	Responsable de pôle	Ingénieur Attaché	Ingénieur en chef de classe normale Directeur territorial	1	1	0	TC
Pôle Transport	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur en chef	1	1	0	TC
	Chargé(e) de mission suivi exploitation	Attaché Ingénieur	Attaché principal Ingénieur principal	1	1	0	TC
	Chargé(e) de mission suivi offre	Attaché Ingénieur	Attaché principal Ingénieur principal	1	1	0	TC
	Gestionnaire transports scolaires	Adjoint technique de 2ème classe Adjoint administratif de 2ème classe	Technicien Rédacteur	1	1	0	TC
	Gestionnaire sociaux et proxibus	Adjoint technique de 2ème classe Adjoint administratif de 2ème classe	Technicien Rédacteur	1	1	0	TC
	Assistant(e) accueil secrétariat	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint adm. principal de 1ère classe	1	1	0	TC
	Pôle Patrimoine	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	1	1	0
Agent chargé du suivi du patrimoine et de l'accessibilité		Adjoint administratif de 2ème classe Adjoint technique de 2ème classe	Rédacteur Technicien	1	1	0	TC
Assistant(e) accueil secrétariat		Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint adm. principal de 1ère classe	1	1	0	TC
Pôle Comm.	Responsable de pôle	Attaché	Directeur territorial	1	1	0	TC
	Chargé(e) de communication	Adjoint administratif de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	0	TC
Pôle Juridique et Marchés	Responsable de pôle	Attaché	Directeur territorial	1	1	0	TC
	Juriste droit des collectivités territoriales	Rédacteur	Attaché principal	1	1	0	TC
	Instructeur(rice) marchés publics	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	0	TC
Pôle Adm. et Financier	Assistant(e) de pôle	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint adm. principal de 1ère classe	1	1	0	TC
	Responsable de pôle	Attaché	Directeur territorial	1	1	0	TC
	Chargé(e) de la gestion adm. du personnel	Adjoint administratif de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	0	TC
	Responsable de gestion comptable et budgétaire - Adjoint responsable du pôle finances	Rédacteur	Attaché	1	1	0	TC
	Gestionnaire adm et comptable	Adjoint administratif de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	0	TC
Pôle Gds projets	Gestionnaire fiscal et comptable	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint adm. principal de 1ère classe	1	1	0	TC

#### EMPLOIS NON PERMANENTS

Pôle Adm. et Financier	Analyste financier suivi AMO ICSP	Rédacteur	Attaché	1	0	1	TC
Pôle Comm.	Agent technique en CAE			1	1	0	TNC 30h
Pôle Gds projets	Assistant(e) adm. en CAE			1	1	0	TNC 21h

#### EMPLOIS FONCTIONNELS

Cab. du Président	Collaborateur de cabinet	Attaché	Directeur territorial	1	1	0	TC
-------------------	--------------------------	---------	-----------------------	---	---	---	----

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (15 Voix) - 2015/35/CS